

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS4801

présenté par

M. Peytavie, M. Fournier, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement souhaite décaler l'âge légal de départ de 52 à 54 ans pour les supers actifs. Le groupe Ecologiste étant opposé à toute mesure d'âge, le présent amendement a vocation de le supprimer.